

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 27 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : SIMONDANT Martial, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GALLIFET Bernard, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle, GUETAT Suzanne.

Absents avec pouvoir : CHAUVIN Pascal donne pouvoir à LAMOURY Michelle
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à DURAND Grégory

Absents : GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane et PIGNARD Laurence.

Secrétaire de séance : Michelle LAMOURY

Rédacteur du compte rendu : Julien ROUSSILLON

M. le Maire renouvelle, en son nom et au nom du conseil municipal, ses condoléances à Brigitte LECOMTE LEMOINE suite au décès de son papa.

A la suite de la mutation de l'ancienne DGS, Mme FOURNIER Catherine, M. le Maire a présenté à l'ensemble des membres présents sa remplaçante, Mme HERMEL Amélie. Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue sur notre commune.

Ouverture de séance : 20h

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- **Délibérations** :
 - Admission des titres en non-valeur – créances irrécouvrables
 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG38
 - Finances communales – attribution d'une subvention au CCAS
 - Acquisition des parcelles D47 (3 161 m²) et D49 (4 978 m²)
 - Acquisition d'un détachement de 39m² de la parcelle AC73 et constitution d'une servitude de passage
 - Achèvement des travaux – Terrasses de la Fontaine

- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2025-09-03 / 01

ADMISSIONS DES TITRES EN NON VALEUR – CREANCES IRRECOUVRABLES

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- Dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...)
- Dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser des poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement
- Dans les cas où le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite

Il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de 6 titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 181.46 € (exercice 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre des mandats au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant total de 181.46 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Délibération n° D 2025-09-03 / 02

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG38

Le Maire expose que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 13 décembre 2022 au groupement SOFAXIS / CNP du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE :**

- L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à compter du 01 janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026.
- Les taux et prestations suivantes :

Risques garantis :

- accident de travail / maladie professionnelle
- maladie ordinaire
- temps partiel thérapeutique
- longue maladie / maladie longue durée
- disponibilité d'office
- maternité / paternité / adoption
- décès

AGENTS AFFILIES À LA CNRACL

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Collectivité employant de 1 à 10 agents CNRACL	Collectivité employant de 11 à 30 agents CNRACL
20 jours	8,15%	9,30%
30 jours	6,84%	7,80%

AGENTS AFFILIES À L'IRCANTEC

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Taux
20 jours	1,15%
30 jours	1,05%

- **PREND ACTE** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.
- **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

Délibération n° D 2025-09-03 / 03

**FINANCES COMMUNALES
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer pour le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention au CCAS pour un montant de 17 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le montant de la subvention accordée au CCAS à **17 000,00 €**

Délibération n° D 2025-09-03 / 04

Acquisition des parcelles D47 (3 161 m²) et D49 (4 978 m²)

Monsieur le Maire rappelle le projet impactant les parcelles D47, D48 et D49 afin d'effectuer un aménagement en lien avec le SIRRA.

Vu la délibération n°D2024-12-11/04 définissant le montant de l'indemnité d'éviction à l'exploitant des parcelles D47, D48 et D49,

Considérant l'accord de Mme BICHET en date du 16 décembre 2024 pour la vente des parcelles D47 et D49,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à procéder à la signature de ces acquisitions au prix de 0.40€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune à Mme BICHET Christiane de la parcelle D47 de 3 161 m² au prix de 1 264.40 euros
- **VALIDE** l'acquisition par la commune à Mme BICHET Christiane de la parcelle D49 de 4 978 m² au prix de 1 991.20 euros
- **CONFIRME** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à poursuivre l'exécution de ces opérations et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier, dont signature des actes authentiques.

Délibération n° D 2025-09-03 / 05

Acquisition d'un détachement de 39 m² de la parcelle AC73 et constitution d'une servitude de passage

Monsieur le Maire rappelle les négociations engagées par la commune avec M. et Mme RAT concernant l'acquisition d'un détachement de la parcelle AC73 et la mise en place d'une servitude de passage.

Considérant l'accord conclu le 26 mars 2022,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à procéder à la signature de cette acquisition à l'euro symbolique ainsi que la constitution d'une servitude de passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune à M. et Mme RAT un détachement de 39 m² de la parcelle AC73 au prix d'un euro symbolique
- **VALIDE** la constitution d'une servitude de passage d'une largeur de 1m60
- **CONFIRME** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à poursuivre l'exécution de ces opérations et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier, dont signature des actes authentiques.

Délibération n° D 2025-09-03 / 06

ACHEVEMENT DES TRAVAUX – TERRASSES DE LA FONTAINE

Par suite de la signature de la vente en date du 8 novembre 2024 du terrain situé à ARTAS (38440), cadastrée AC 180, AC 182, AC 183, AC 184, AC 185, AC 186, AC 494 et AC 512 au profit de la **SCCV LES TERRASSES DE LA FONTAINE** moyennant le prix de TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE EUROS (**324 000,00 EUR**), taxe sur la valeur ajoutée incluse, stipulé payable lors de l'achèvement et de la livraison hors d'eau et hors d'air brut de béton sans réserve des QUATRE LOCAUX COMMERCIAUX DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER à construire conformément au permis de construire numéro PC 038 015 21 10013 en date du 21 décembre 2021 constituant le volume 1 de l'état descriptif de division en volumes aux termes d'un acte reçu par Maître Christian SOLLIER, notaire à SAINT-JEAN-DE-BOURNAY, le 8 novembre 2024, publié au service de la publicité foncière de VIENNE, le 25 novembre 2024 volume 2024P numéro 14940.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que tous pouvoirs sont conférés à Monsieur le Maire de la Commune d'ARTAS à l'effet de signer l'acte à recevoir par Maître Christian SOLLIER, notaire à SAINT-JEAN-DE-BOURNAY, aux termes duquel il sera procédé :
 - au dépôt du procès-verbal de constatation d'achèvement et de prise de possession des locaux ;
 - à la constatation de l'exigibilité du prix de la vente du terrain,
 - à la constatation de l'exigibilité du prix de la vente des locaux,
 - à la constatation de la réunion des conditions de la compensation,à la quittance des prix consécutive à la compensation, et à la mainlevée totale des sûretés y attachées, notamment du privilège de vendeur inscrit au service de la publicité foncière de VIENNE le 25 novembre 2024, volume 2024V, numéro 4629
- **CONFIRME** que les frais dudit acte seront pris en charge par la Commune

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- Les décisions modificatives prises au titre de la fongibilité des crédits autorisant des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Décision n° D 2025/05/14 - 01

FINANCES - BUDGET COMMUNAL VIREMENT DE CREDIT ORDONNATEUR

Vu la délibération n° D 2025-03-05/03 portant adoption du budget primitif 2025,

Considérant que cette même délibération autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que les crédits ouverts à certains articles comptables du budget primitif communal pour l'année 2025 sont insuffisants, il est décidé de procéder au virement de crédits suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article Opération	Désignation Article	Dépenses
014 – 73928	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	+ 11 303.00 €
011 – 622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	- 3 000.00 €
011 – 60612	Énergie - Électricité	- 8 303.00 €
	Totaux	0.00 €

- La création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
→ Décision n°2025-08-19 portant modification de la régie de recettes pour le service administratif de la commune d'Artas.
- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX HT
12/08/2025	3D OUEST	Logiciel cimetière	1 600.00 €

08/08/2025	EGSOL	Etude géotechnique (voirie) – Centre Bourg	3 080.00 €
21/08/2025	GRP ELEC	Raccordement 4 commerces depuis la colonne Enedis	4 470.80 €
28/08/2025	ENEDIS	Déplacement ouvrages rue des Alpes	3 118.22 €
01/09/2025	EIFFAGE	Travaux Manchette	57 883.84 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
DP0380152500026	Association Palombie	1 Impasse de la Glacière	Piscine	24/04/2025	Sans suite le 14/08/2025
DP0380152500030	PEREIRA Mickael	500 Route du Revollet	Mur de clôture	30/04/2025	Sans suite le 14/08/2025
DP0380152500038	VIALATTE Alain	130 Rue du Stade	Installation photovoltaïque	07/05/2025	Sans suite le 14/08/2025
DP0380152500046	MABILON Christophe	75 Sentier du Taillis	Modification portail	01/06/2025	Accordée le 02/07/2025
DP0380152500054	PIMONT Francine	199 Chemin de la Plaine	Installation photovoltaïque	16/06/2025	Accordée le 31/07/2025
DP0380152500058	BARDOL Nathalie	90 Rue du Métras	Aménagement des combles	27/06/2025	Accordée le 02/07/2025
DP0380152500059	DANIEL Florian-Georges	80 Chemin de Fayardon	Modification ouvertures	04/07/2025	Accordée le 31/07/2025
DP0380152500060	KACZOROWSKI Jean-Luc	288 Le Grand Chemin	Installation photovoltaïque	15/07/2025	Accordée le 31/07/2025
DP0380152500061	LUMIVOLT pour GREA Pascale	675 Chemin de Tarnézieu	Installation photovoltaïque	17/07/2025	Accordée le 31/07/2025
DP0380152500062	PETRAZ Ludovic	1043 Rue du Stade	Installation photovoltaïque	18/07/2025	Annulée le 05/08/2025
DP0380152500063	GREA Pascale	535 Chemin de Tarnézieu	Installation photovoltaïque	24/07/2025	Accordée le 07/08/2025
DP0380152500064	PETRAZ Ludovic	1043 Rue du Stade	Installation photovoltaïque	29/07/2025	Accordée le 07/08/2025
DP0380152500065	MEUNIER Adrien	76 Chemin du Martin	Réfection toiture	01/08/2025	Accordée le 07/08/2025

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC0380152010016 M01	BERTHET-PILON Quentin	1390 Chemin de la Grande Forêt	Modification ouvertures et avancée de toit	07/04/2025	Sans Suite le 14/08/2025
PC0380152500013	LAGER Sébastien	125 Sentier de la Combe Bierra	Reconstruction garage à l'identique	26/05/2025	Refusé le 18/07/2025
PC0380152500015	PALLE Anthony et Mélanie	219 Chemin du Martin	Construction d'une maison	30/06/2025	Accordé le 29/07/2025

PC0380152500016	SANSOIS Alexis et LARGE Barbara	360 Rue du Métras – Lot 37	Construction d'une maison individuelle	08/07/2025	Accordé le 06/08/2025
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	---	------------	--------------------------

INFORMATIONS DIVERSES

RESSOURCES HUMAINES :

- La mutation de Catherine FOURNIER, ancienne DGS, a pris effet au 1^{er} septembre 2025. Le Conseil Municipal la remercie pour son travail réalisé pendant ces 4 années sur la commune et lui souhaite une bonne continuation dans sa carrière professionnelle.
- Amélie HERMEL est arrivée le 25 août 2025 sur le poste de DGS en remplacement de Mme FOURNIER. Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue.
- Pour rappel, un agent saisonnier a été recruté sur le poste d'accueil dans l'attente de la mutation d'un nouvel agent. La mission de Coleen DREVON s'est achevée le 14 août 2025. Le Conseil Municipal la remercie pour son soutien durant cette période et lui souhaite une bonne réussite dans ses études.
- Le contrat de Cathy PERRONET, agent d'accueil en CDD, s'est terminé le 29 août 2025.
- Béatrice EFFANTIN est arrivée le 18 août 2025 sur le poste d'agent d'accueil. Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue.
- M. le Maire présente l'organigramme des services administratif, technique et périscolaire en date du 1^{er} septembre 2025

TRAVAUX :

- L'élagage des voiries communales a été réalisé.
- Stade :
 - Après plusieurs échanges avec les différentes parties, le remplacement du système de pompage est prévu pour le 17/09.
- Rénovation vieux clocher / Eglise :
 - A la suite de la pose de l'échafaudage qui s'est étalée sur tout le mois de juillet, les travaux ont commencé le 25/08. Des dispositions ont été prises pour limiter l'impact sur le stationnement aux abords des écoles. Lors de la première réunion de chantier, en date du 26/08, M. le Maire et les personnes présentes ont constaté la forte dégradation du vieux clocher et ont conforté l'idée de réaliser ces travaux plus que nécessaires.
- Espace canin :
 - L'aménagement du 3^{ème} espace canin, situé sur la rue du Stade, est terminé. Il y a maintenant 3 espaces opérationnels sur la commune.
- Ombrières photovoltaïques du stade :
 - L'installation est en cours de finalisation. Le consuel est en attente. Une inauguration est actuellement programmée pour le 15/11/2025 en matinée.
- Terrasses de la Fontaine :
 - Le dépôt des dossiers d'autorisation de travaux pour l'aménagement des locaux commerciaux (locaux n°1 et 2) a été fait.
 - La commande des branchements électriques a été passée.
 - Une démarche est en cours avec un professionnel de santé sur les locaux 3 et 4.
- ARTAS DEMAIN :
 - La commande des consultations HAP et diagnostic perméabilité a été passée.
 - Un COPIL rassemblant le groupe d'habitants puis le groupe d'élus a eu lieu le

17/07/2025

➤ AGS et TOPOSCOPE doivent travailler sur la mise en œuvre du projet en fonction des spécifications qui leur ont été transmises.

• Cimetière :

- Les travaux de reprise des concessions ont été réalisés.
- Une opération de nettoyage et pose de graviers est à venir sur différents espaces. Julien ROUSSILLON demande s'il est envisageable d'enherber ces espaces pour éviter la main d'œuvre de désherbage dans le gravier. Monsieur le Maire informe que du géotextile sera posé sous les graviers afin de limiter au maximum la pousse de mauvaises herbes.

DOSSIERS EN COURS :

- Audit énergétique des écoles (maternelle, G1, G2 et salle d'évolution) :
 - Une consultation est en cours (du 22/08 au 26/09) auprès de 4 entreprises. La première réunion de démarrage de l'audit est fixée le 17/10/2025. M. le Maire explique que l'objectif est de définir les travaux d'économie d'énergie à réaliser, de se mettre en conformité avec le décret tertiaire afin de pouvoir compléter la plateforme OPERAT.
- OAP 6 (Zone Chaplanière) :
 - Pour rappel, dans le PLUi, différentes zones OAP ont été créées. L'OAP 6 correspond à celle présente au lieu-dit « LA NOYERAZ » en face de la Zone Chaplanière. Une rencontre avec les dirigeants d'une entreprise a eu lieu le 24/07/2025 pour échanger sur leur projet d'implantation. Ce projet engloberait la totalité des parcelles de l'OAP 6.
- La visite du sous-préfet du 27/08/2025 a dû être reportée au 03/10/2025 à 14 heures.
- Dossier loi sur l'eau de Charavoux :
 - Le curage sectoriel du ruisseau a eu lieu le 17/08/2025.

INFORMATIONS :

- Subventions versées : Remerciements du Souvenir Français du canton de St Jean de Bournay.
- Projet HYFEN – NATRAN : A la suite de la réception de l'arrêté préfectoral en date du 01/07/25, M. le Maire a pu rencontrer les porteurs de projet le 21/08 avec certains membres du Conseil Municipal dans le but d'éclaircir le sujet. Il s'agit d'un projet d'ampleur européenne créant une conduite d'hydrogène de type hydrogéduc pour relier Barcelone à l'Allemagne. Le fuseau d'étude (environ 3km de large), pour cette conduite, englobe une partie de la commune. La rencontre du 21/08 a permis de lister les contraintes sur la commune afin d'optimiser le passage de la conduite. Face à ce projet à l'échelle européenne, la commune ne peut être qu'à l'écoute.
- Un recours gracieux de M. et Mme CARUSO a été fait contre la délibération n° D2025-06-04 / 05 concernant l'avis sur des demandes de cession d'actifs immobiliers et qui a été votée lors du conseil municipal du 04/06/2025. Une réponse est en cours de rédaction.
- Urbanisme : Face à la multiplication du nombre respect des règles d'urbanismes en vigueur, 2 PV d'infraction ont été établis. D'autres visites sur des propriétés non conformes sont prévues.
- Police pluri-communale : des contrôles de vitesse ont été effectués avec des PV d'infraction établis
- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

AGENDA :

04/09	18h30	CLECT sur l'ALSH
06/09	10h00	Forum des associations
25/09	18h00	COFIL CTG (Contrat Territorial Global)
03/10	14h00	Visite M. DARROUX – Sous-Préfet
03/10	20h30	Calendrier des fêtes
11/10	09h00	Congrès des maires et des adjoints à Aoste
12/10	16h30	Festival Arts en Herbe à la Grange Chevrotière
17/10	09h00	Réunion démarrage Audit énergétique
17/10	20h00	Conseil Municipal

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Michelle LAMOURY : La rentrée scolaire s'est déroulée le 01/09/2025 sans problème. L'effectif scolaire est de 72 enfants en maternelle et 119 enfants en élémentaire, soit un total de 191 enfants scolarisés sur la commune.

Evelyne METRAL : Les riverains du centre bourg font remarquer l'absence de poubelles sur l'espace public depuis le début du chantier des Terrasses de la Fontaine. Quand seront-elles de nouveau installées ?

↳ *M. le Maire entend la demande et va solliciter les services techniques pour en remettre.*

Rémy CROUZET : Les riverains du Barroz font remonter le problème de nuisances sonores durant l'été sur une propriété privée.

↳ *M. le Maire préconise face à cette situation d'appeler la gendarmerie, de mettre un message sur la boucle Whatsapp « Artasiens vigilants » permettant ainsi d'avertir la police pluri-communale. M. le Maire informe également qu'aucun signalement concernant ces faits n'a été transmis en mairie.*

Brigitte LECOMTE LEMOINE : Plusieurs habitants se demandent quel est le devenir des maisons en ruine sur la commune ?

↳ *M. le Maire indique avant tout qu'une différence doit être faite entre les biens inhabitables vacants et les biens habitables vacants. Sur la commune, il y a 40 maisons vacantes. Dans la majorité des cas, il s'agit de problèmes successoraux ou bien de propriétaires ne possédant pas les fonds pour rénover. Face à cela, la commune ne possède aucun outil ou moyen légal pour mettre la pression sur les propriétaires. La commune peut intervenir si et seulement s'il y a un risque de péril sur le domaine public.*

Julien ROUSSILLON : Retour sur la vogue du 02 au 04 août : pas de débordements ou de problèmes majeurs. 206 doublettes ont joué lors du concours de pétanque, un record de participation. 420 parts de cochons ont été consommées lors de la soirée du lundi.

Le forum des associations est prévu le 06/09 au gymnase.

La réunion du calendrier des fêtes est prévue le 03/10 à 20h30.

L'ACCA organise pour la première fois l'opération « Un Dimanche à la chasse » le samedi 25 octobre. Cette matinée conviviale a pour but d'expliquer de façon pédagogique la chasse et le rôle du chasseur dans la biodiversité. Des informations détaillées vont être diffusées sur panneau pocket.

Prochaines manifestations à venir :

- Matinée des fours le 07/09
- Concours de belote 10/10
- Soirée théâtre le 11/10

- Festival les Arts en Herbe le 12/10

Grégory DURAND : Bilan police municipale : 90 heures de contrôle ont été réalisées sur la commune d'ARTAS depuis janvier 2025. Sur ces heures, il y a eu 57 contrôles routiers et 10 infractions verbalisées.

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 21h55.

Le Maire,
Martial SIMONDANT



La secrétaire de séance,
Michelle LAMOURY

A blue ink signature of Michelle LAMOURY, written in a cursive style.

